

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du vendredi 19 janvier 2024

DATE de convocation et d'affichage

12 janvier 2024

DATE de publication de la délibération

23 janvier 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice 27

Présents 23

Votants 27

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Tinténiac s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Christian TOCZÉ, Maire.

Étaient présents : TOCZÉ Christian, Maire ; Mmes et MM. BIMBOT Frédéric, DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, GARÇON Isabelle, TOUZARD Blaise, PARPAILLON Marie-Laure, BOLIVARD Régis, Adjoint ; Mmes et MM. ARIBARD Martine, BOSSARD Nelly, DUFEL Christophe (arrive à 19h20 au point 2), FOUCHARD Fabrice, JEANNEAU Luc, LEMARCHANDEL Franck, MARTINIAULT Anne-Laure, QUENOUILLE Roger, SALIS Anaïs, D'ABOVILLE Rosine, BLANDIN Béatrice, DEHEGER Vianney, MORIN-LOUVIGNY Isabelle, PRESCHOUX Léon, Conseillers Municipaux.

Étaient absents excusés : Mme GIOT Stéphanie donne pouvoir à BOLIVARD Régis, DUFRAIGNE-CLOLUS Cécile donne pouvoir à BOSSARD Nelly ; ANDRÉ Marie-Thérèse donne pouvoir à TOCZÉ Christian ; GORON Maxime donne pouvoir à LEGRAND Rémi ; BAZIN Denis donne pouvoir à BLANDIN Béatrice jusqu'à son arrivée à 20h10 au point 4 ;

Secrétaire de séance : BOSSARD Nelly, à qui il est adjoint un auxiliaire.

N°190124-5B : Travaux de rénovation / extension des vestiaires du stade : avenant n° 1 au lot 3 « Démolition – Gros-Œuvre »

Dans le cadre des travaux de rénovation / extension des vestiaires du stade, la commune a passé un marché avec l'entreprise CF Constructions pour le lot 3 « Démolition – Gros-Œuvre » pour un montant total de 175 452,44 € H.T. (délibération du 26 mai 2023).

Des travaux en moins-values (- 16 334,46 € H.T.) et en plus-values (+ 78 035,94 € H.T.) correspondant à des compléments de dallage et d'isolants qui se sont avérés nécessaires en ce début de chantier suite à des constats après démolition. Un avenant n° 1 au lot 3 doit par conséquent être passé pour adapter le marché, soit une plus-value de + 61 701,48 € H.T., soit 35,17 % du montant du marché initial, plus-value qui est compensée par des moins-values induites dans d'autres lots.

La Commission « Marchés » réunie le 19 janvier 2024, a émis un avis favorable à la passation de l'avenant proposé. Avec cet avenant n° 1, le montant du marché du lot 3 s'élèverait à la somme de 237 153,92 € H.T.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la passation de l'avenant n° 1 au lot 3 « Démolition – Gros-Œuvre » avec l'entreprise CF Constructions pour un montant de travaux s'élevant à la somme de + 61 701,48 € H.T. et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Pour expédition conforme.

Le Maire,
Christian TOCZÉ



La secrétaire de séance,
Nelly BOSSARD

Acte certifié exécutoire

Compte tenu de sa transmission en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le 23 janvier 2024

De sa publication sur le site Internet de la commune le 23 janvier 2024